



**RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT (RFRC)  
DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX  
RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION**

Approuvée février 2023



## **DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ, RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS ET ACCORD D'INDEMNISATION**

*(A signer par les Participants ayant atteint l'âge de la majorité)*

**ATTENTION ! Veuillez lire attentivement. En signant ce document, vous renoncez à certains droits légaux - y compris le droit de poursuivre**

1. La présente entente est un accord juridique contraignant. Vous devez donc clarifier toute question ou préoccupation avant de le signer. En tant que Participant au sport du rugby en fauteuil roulant et aux activités, programmes, cours, services fournis et événements parrainés ou organisés par **Rugby en fauteuil roulant Canada (RFRC)** et ses clubs et équipes affiliés, y compris, mais sans s'y limiter, les parties, tournois, pratiques, entraînements, entraînements personnels, entraînements sur terre ferme, utilisation d'équipement de musculation et de conditionnement physique, machines et installations, programmes nutritionnels et diététiques, séances ou leçons d'orientation ou d'instruction, programmes de conditionnement aérobique et anaérobique (collectivement appelés les «activités»), le soussigné reconnaît et accepte les conditions suivantes énoncées dans la présente entente :

### **Clause de non-responsabilité**

2. Rugby en fauteuil roulant Canada, ses clubs et équipes affiliés, et leurs directeurs, dirigeants, membres de comité, membres, employés, entraîneurs, bénévoles, officiels, Participants, agents, commanditaires, propriétaires et opérateurs des installations dans lesquelles les activités ont lieu, et représentants (collectivement appelés l'«Organisation») ne sont pas responsables des blessures, des dommages corporels, des dommages matériels, des dépenses, des pertes de revenus ou des pertes de toute sorte subies par un Participant pendant ou à la suite des activités, causées de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la négligence de l'Organisation.

J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 1 et 2

### **Description et reconnaissance des risques**

3. Je comprends et reconnais que :
  - a) les activités comportent des risques, des dangers et des dangers inhérents prévisibles et imprévisibles qu'aucun soin, aucune prudence ou expertise ne peut éliminer, y compris mais sans s'y limiter, le risque de blessure corporelle grave, d'invalidité permanente, de paralysie et de perte de vie;
  - b) l'Organisation peut offrir ou promouvoir des programmes en ligne (tels que des

webinaires, des conférences à distance, des ateliers et des formations en ligne) qui présentent des risques prévisibles et imprévisibles différents de ceux des programmes donnés en personne;

- c) L'Organisation a une tâche difficile pour assurer la sécurité et elle n'est pas infaillible. L'Organisation peut ne pas être au courant de mon aptitude ou de mes capacités, peut mal évaluer les conditions météorologiques ou environnementales, peut donner des avertissements ou des instructions incomplètes, et l'équipement utilisé peut mal fonctionner;
  - d) le nouveau coronavirus, la COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé et la COVID-19 est extrêmement contagieuse. L'Organisation a mis en place des mesures préventives pour réduire la propagation de la COVID-19; cependant, l'Organisation ne peut pas garantir que le participant ne sera pas infecté par la COVID-19 ou toute autre maladie très contagieuse. En outre, la participation aux activités pourrait augmenter le risque du participant de contracter la COVID-19 ou toute autre maladie très contagieuse.
4. Je participe volontairement aux activités. En considération de ma participation, je reconnais par la présente que je suis conscient des risques, des aléas et des dangers associés ou liés aux activités. Les risques, aléas et dangers comprennent, mais ne sont pas limités à ce qui suit :
- a) le contact physique avec les autres participants, les spectateurs, l'équipement, les fauteuils roulants, le terrain et tout autre danger;
  - b) Santé : exécution de techniques physiques exigeantes et pénibles, effort physique, surmenage, étirement, déshydratation, fatigue, exercices cardiovasculaires, mouvements et arrêts rapides, manque de forme physique ou de conditionnement, blessures traumatiques, infections bactériennes, éruptions cutanées et transmission de maladies transmissibles, y compris les virus de toutes sortes, la COVID-19 ou toute autre maladie contagieuse, des bactéries, parasites ou autres organismes ou toute mutation de ceux-ci;
  - c) Locaux : état défectueux, dangereux ou non sécuritaire des installations; chutes; collisions avec des objets, des murs, des fauteuils roulants, des équipements ou des personnes; conditions dangereuses, non sécuritaires ou irrégulières sur les sols, l'herbe, le gazon ou d'autres surfaces, conditions météorologiques extrêmes; déplacements à destination et en provenance des locaux;
  - d) Utilisation de l'équipement : défaillance mécanique de l'équipement; conception ou fabrication négligente de l'équipement; fourniture ou absence de fourniture par l'Organisation d'avertissements, de directives, d'instructions ou d'orientations concernant l'utilisation de l'équipement; défaut d'utilisation ou de fonctionnement de l'équipement dans le cadre de mes propres capacités;
  - e) Contact : le contact avec des fauteuils roulants, d'autres équipements ou d'autres personnes, qu'il soit intentionnel ou non, est un élément courant des programmes de rugby en fauteuil roulant et peut entraîner des blessures corporelles graves, y compris, mais sans s'y limiter, des commotions cérébrales et (ou) d'autres lésions cérébrales, ou des lésions graves de la colonne

- vertébrale;
- f) Conseils : conseils négligents concernant les activités;
  - g) Capacité : ne pas agir en toute sécurité ou dans les limites de mes capacités ou dans les zones désignées;
  - h) Sport : le jeu de rugby en fauteuil roulant et ses risques inhérents;
  - i) Cybernétique : atteintes à la vie privée, piratage, dysfonctionnement ou dommages technologiques;
  - j) Conduite : mon comportement et celui des autres personnes, y compris toute altercation physique entre les participants;
  - k) Voyage : les voyages à destination et en provenance des activités;
  - l) Négligence : ma négligence et la négligence d'autres personnes, y compris la **NÉGLIGENCE DE LA PART DE L'ORGANISATION**, peuvent augmenter le risque de dommages, de pertes, de blessures corporelles ou de décès. Je comprends que l'Organisation puisse ne pas me protéger ou me sauvegarder des risques, dangers et aléas des programmes de rugby en fauteuil roulant, dont certains sont mentionnés ci-dessus.



J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 3 et 4

### Modalités

5. En considération du fait que l'Organisation me permet de participer aux activités, je conviens :
- a) Que lorsque je m'entraîne dans mon propre espace, je suis responsable de mon environnement, du lieu et de l'équipement que je choisis;
  - b) Que mon état mental et physique est approprié pour participer aux activités et que j'assume tous les risques liés à mon état mental et physique;
  - c) De respecter les règles et règlements de participation aux activités;
  - d) De respecter les règles de l'installation ou de l'équipement;
  - e) Que si j'observe un danger ou un risque inhabituel et important, je dois me retirer de la participation et signaler immédiatement mes observations à un représentant de l'Organisation;
  - f) Les risques associés aux activités sont accrus lorsque mes facultés sont affaiblies et je ne participerai pas si mes facultés sont affaiblies de quelque façon que ce soit;
  - g) Qu'il en va de ma seule responsabilité d'évaluer si certaines activités sont trop difficiles pour moi. En commençant une activité, je reconnais et j'accepte l'adéquation et les conditions de l'activité;
  - h) Que la COVID-19 est de nature contagieuse et que le participant peut être exposé à, ou infecté par la COVID-19 ou toute autre maladie contagieuse, et que cette exposition peut entraîner des blessures, une maladie, une invalidité permanente ou la mort; et
  - i) Que je suis responsable de mon choix d'équipement de sécurité ou de protection et de la fixation sûre de cet équipement.

### Exonération de responsabilité et déni de responsabilité

6. En considération du fait que l'Organisation me permet de participer aux activités, je conviens :
- a) Que la seule responsabilité de ma sécurité reste la mienne;
  - b) Que j'ASSUME tous les risques découlant de ma participation, associés ou liés à celle-ci;
  - c) Que je ne m'appuie sur aucune déclaration orale ou écrite faite par l'Organisation ou ses agents, que ce soit dans une brochure ou une publicité ou lors de conversations individuelles, pour accepter de participer aux activités;
  - d) Que je RENONCE à toute réclamation que je pourrais avoir maintenant ou à l'avenir contre l'Organisation;
  - e) Que j'ACCEPTÉ et ASSUME LIBREMENT et PLEINEMENT tous les risques et possibilités de blessures, de décès, de dommages matériels, de dépenses et de pertes connexes, y compris la perte de revenus, résultant de ma participation aux activités;
  - f) De DÉGAGER À JAMAIS et d'INDEMNISER l'Organisation de toute responsabilité pour les réclamations, demandes, poursuites, dommages (y compris directs, indirects, spéciaux et/ou consécutifs), pertes, actions, jugements et coûts (y compris les frais juridiques) (collectivement appelés les «réclamations») que j'ai ou que je pourrais avoir à l'avenir, et qui pourraient découler de ma participation aux activités ou s'y rapportent, même si ces réclamations peuvent avoir été causées de quelque manière que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, par de la négligence, une faute lourde, une assistance négligente, des omissions, de l'imprudence, la rupture de contrat et (ou) la violation de tout devoir légal de diligence de l'Organisation;
  - g) De DÉGAGER À JAMAIS ET D'INDEMNISER L'ORGANISATION de toute poursuite liée à mon exposition ou à mon infection par toute maladie contagieuse, incluant sans toutefois s'y limiter la COVID-19, à la suite de toute action, omission ou négligence de ma part ou de celle d'autres personnes, y compris mais sans s'y limiter, l'Organisation;
  - h) Que l'Organisation n'est pas responsable des dommages à mon véhicule, à mes biens ou à mon équipement qui pourraient survenir à la suite des activités;
  - i) Que la négligence comprend le fait que l'Organisation n'a pas pris de mesures raisonnables pour assurer ma sécurité ou me protéger des risques, dangers et aléas associés aux activités;
  - j) Que la présente décharge, renonciation et indemnisation est destinée à être aussi large et inclusive que le permet la Loi de la province de l'Ontario et si une partie de celle-ci est jugée invalide, le reste continuera, nonobstant, d'avoir plein effet juridique.

**Jurisdiction**

- 7. Je conviens que si j'intente une poursuite en justice contre l'Organisation, je le ferai uniquement dans la province de l'Ontario et je conviens en outre que le droit matériel de la province de l'Ontario s'appliquera sans tenir compte des règles de conflit de lois.



J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 5 à 7

**Reconnaissance**

- 8. Je reconnais que j'ai lu et compris le présent accord, que je l'ai signé volontairement et que cet accord doit me lier ainsi que mes héritiers, mon conjoint, mes enfants, mes parents, mes tuteurs, mes proches, mes exécuteurs testamentaires, mes administrateurs et mes représentants légaux ou personnels. Je reconnais en outre qu'en signant le présent accord, je renonce à mon droit d'intenter une action en justice contre l'Organisation sur la base de toute réclamation dont j'ai été libéré par le présent accord.

Nom du Participant : \_\_\_\_\_

Signature du participant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'assistant personnel : \_\_\_\_\_

Signature de l'assistant personnel : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Historique de la renonciation	
Approuvée	le 10 février 2023
Date de la prochaine révision	février 2024



# **RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT CANADA (RFRC) CONSTENTEMENT ÉCLAIRÉ ET ACCORD SUR LA PRISE DE RISQUE**

**Approuvée février 2023**



## **RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT CANADA (RFRC) CONSTATEMENT ÉCLAIRÉ ET ACCORD SUR LA PRISE DE RISQUE**

*(À signer par les participants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité)*

**ATTENTION ! Veuillez lire attentivement. En signant ce document, vous renoncez à certains droits légaux - y compris le droit de poursuivre**

Nom du Participant : \_\_\_\_\_

Date de naissance du Participant : (JJ/MM/AA) \_\_\_\_\_

1. La présente entente est un accord juridique contraignant. Vous devez donc clarifier toute question ou préoccupation avant de le signer. En tant que Participant au sport du rugby en fauteuil roulant et aux activités, programmes, cours, services fournis et événements parrainés ou organisés par Rugby en fauteuil roulant Canada (RFRC) et ses clubs et équipes affiliés (collectivement appelés l'«Organisation»), y compris, mais sans s'y limiter : les parties, les tournois, les pratiques, l'entraînement, l'entraînement personnel, l'entraînement sur terre ferme, l'utilisation d'équipement de musculation et de conditionnement physique, les machines et les installations, les programmes nutritionnels et diététiques, les séances ou leçons d'orientation ou d'instruction, les programmes de conditionnement aérobique et anaérobique (collectivement appelés les «activités»), le soussigné, étant le Participant et le parent ou tuteur du Participant (collectivement appelés les «parties»), reconnaît et accepte les conditions suivantes énoncées dans la présente entente :
2. Je suis le parent ou tuteur du Participant et j'ai l'entière responsabilité juridique des décisions du Participant.

### **Description et reconnaissance des risques**

3. Les parties comprennent et reconnaissent que :
  - a. les activités comportent des risques, des dangers et des dangers inhérents prévisibles et imprévisibles qu'aucun soin, aucune prudence ou expertise ne peut éliminer, y compris mais sans s'y limiter, le risque de blessure corporelle grave, d'invalidité permanente, de paralysie et de perte de vie;
  - b. l'Organisation peut offrir ou promouvoir des programmes en ligne (tels que des webinaires, des conférences à distance, des ateliers et des formations en ligne) qui présentent des risques prévisibles et imprévisibles différents de ceux des programmes donnés en personne;
  - c. l'Organisation a la tâche difficile d'assurer la sécurité et elle n'est pas infaillible. L'Organisation peut ne pas connaître l'aptitude ou les capacités du Participant, peut donner des avertissements ou des instructions incomplètes, peut mal évaluer les conditions météorologiques ou



environnementales, et le matériel utilisé peut mal fonctionner

- d. le nouveau coronavirus, la COVID-19, a été déclaré pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé et la COVID-19 est extrêmement contagieuse. L'Organisation a mis en place des mesures préventives pour réduire la propagation de la COVID-19; cependant, l'Organisation ne peut pas garantir que le Participant ne sera pas infecté par la COVID-19 ou par d'autres maladies contagieuses. De plus, la participation aux activités pourrait augmenter le risque du Participant de contracter la COVID-19 ou d'autres maladies contagieuses.
4. Le Participant participe volontairement aux activités. En considération de cette participation, les parties reconnaissent par la présente qu'elles sont conscientes des risques, aléas et dangers et qu'elles peuvent être exposées à ces risques, aléas et dangers. Les risques, dangers et aléas incluent, mais ne sont pas limités à ce qui suit :
- a. Contact physique avec les autres Participants, les spectateurs, l'équipement, les fauteuils roulants, le tribunal et autres dangers;
  - b. Ne pas porter d'équipement de sécurité ou de protection approprié;
  - c. Santé : exécution de techniques physiques exigeantes et pénibles, effort physique, surmenage, étirement, déshydratation, fatigue, exercices cardiovasculaires, mouvements et arrêts rapides, manque de forme physique ou de conditionnement, blessures traumatiques, infections bactériennes, éruptions cutanées et transmission de maladies transmissibles, y compris les virus de toutes sortes, la COVID-19 ou d'autres maladies contagieuses, des bactéries, parasites ou autres organismes ou toute mutation de ceux-ci;
  - d. Locaux : état défectueux, dangereux ou non sécuritaire des installations; chutes; collisions avec des objets, des murs, des fauteuils roulants, des équipements ou des personnes; conditions dangereuses, non sécuritaires ou irrégulières sur les sols, l'herbe, le gazon ou d'autres surfaces, conditions météorologiques extrêmes; déplacements à destination et en provenance des locaux;
  - e. Utilisation de l'équipement : défaillance mécanique de l'équipement; conception ou fabrication négligente de l'équipement; fourniture ou absence de fourniture par l'Organisation d'avertissements, de directives, d'instructions ou d'orientations concernant l'utilisation de l'équipement; défaut d'utilisation ou de fonctionnement de l'équipement dans le cadre de mes propres capacités;
  - f. Contact : le contact avec des fauteuils roulants, d'autres équipements ou d'autres personnes, qu'il soit intentionnel ou non, est un élément courant des programmes de rugby en fauteuil roulant et peut entraîner des blessures corporelles graves, y compris, mais sans s'y limiter, des commotions cérébrales et (ou) d'autres lésions cérébrales, ou des lésions graves de la colonne vertébrale;
  - g. Conseils : conseils négligents concernant les activités;
  - h. Capacité : ne pas agir en toute sécurité ou dans les limites de mes capacités

- ou dans les zones désignées;
- i. Sport : le jeu de rugby en fauteuil roulant et ses risques inhérents;
- j. Cybernétique : atteintes à la vie privée, piratage, dysfonctionnement ou dommages technologiques;
- k. Conduite : mon comportement et celui des autres personnes, y compris toute altercation physique entre les participants;
- l. Voyage : les voyages à destination et en provenance des activités.



J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 1 à 4

## Modalités

5. En considération du fait que l'Organisation permet au Participant de participer aux activités, les parties conviennent :
  - a. Que lorsque le Participant s'entraîne ou pratique dans son propre espace, les Parties sont responsables de l'environnement du Participant ainsi que de l'emplacement et de l'équipement qui sont choisis pour le Participant;
  - b. Que l'état mental et physique du Participant est approprié pour qu'il participe aux activités et que les parties assument tous les risques liés à l'état mental et physique du Participant;
  - c. De respecter les règles et règlements de participation aux activités;
  - d. De respecter les règles de l'installation ou de l'équipement;
  - e. Que si le Participant observe un danger ou un risque important inhabituel, il doit se retirer de la participation et faire part immédiatement de ses observations à un représentant de l'Organisation;
  - f. Les risques associés aux activités sont accrus lorsque le Participant est affaibli, et le Participant ne participera pas s'il est affaibli de quelque façon que ce soit;
  - g. Qu'il en va de leur seule responsabilité d'évaluer si certaines activités sont trop difficiles pour le Participant. En commençant une activité, le Participant reconnaît et accepte la pertinence et les conditions de l'activité;
  - h. Que la COVID-19 est de nature contagieuse et que le Participant peut être exposé à la COVID-19 ou d'autres maladies contagieuses ou infecté par celles-ci, et que cette exposition peut entraîner des blessures, une maladie, une invalidité permanente ou la mort; et
  - i. Qu'ils sont responsables du choix de l'équipement de sécurité ou de protection du Participant et de l'installation sécurisée de cet équipement.
  
6. En considération du fait que l'Organisation permet au Participant de participer, les parties conviennent :
  - a. Que les parties ne s'appuient sur aucune déclaration orale ou écrite faite par l'Organisation ou leurs agents, que ce soit dans une brochure ou une publicité ou lors de conversations individuelles, pour accepter de participer aux activités;

- b. Que l'Organisation n'est pas responsable des dommages causés au véhicule, aux biens ou à l'équipement du Participant qui pourraient survenir à la suite des activités; et
- c. Que le présent accord est destiné à être aussi large et inclusif que le permet la Loi de la province de l'Ontario et que, si une partie quelconque de cet accord est jugée invalide, le reste continuera, nonobstant, d'être pleinement en vigueur et de produire ses effets juridiques.

**Jurisdiction**

- 7. Les parties conviennent que si elles intentent une poursuite en justice contre l'Organisation, elles acceptent de le faire uniquement dans la province de l'Ontario et elles conviennent en outre que le droit matériel de la province de l'Ontario s'appliquera sans tenir compte des règles de conflit de lois

J'ai lu et j'accepte d'être lié par les paragraphes 5 à 7

**Reconnaissance**

- 8. Les parties reconnaissent qu'elles ont lu et compris le présent accord, qu'elles l'ont signé volontairement et que cet accord les lie, ainsi que leurs héritiers, leurs conjoints, leurs parents, leurs tuteurs, leurs proches parents, leurs exécuteurs testamentaires, leurs administrateurs et leurs représentants légaux ou personnels.

Nom du parent ou du tuteur	Signature du parent ou du tuteur	Date
Nom du parent ou du tuteur	Signature du parent ou du tuteur	Date
Nom de l'assistant personnel	Signature de l'assistant personnel	Date

Historique de la renonciation	
Approuvée	le 10 février 2023
Date de la prochaine révision	février 2024



**RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT CANADA (RFRC)  
ATHLÈTE ET AIDE PERSONNEL (AP)  
Exonération de responsabilité, renonciation aux  
réclamations, et entente d'indemnisation**

Approuvée février 2023



## **RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT CANADA (RFRC) ATHLÈTE ET AIDE PERSONNEL (AP)**

### **Exonération de responsabilité, renonciation aux réclamations, et entente d'indemnisation**

*(Pour les participants majeurs)*

**ATTENTION ! Veuillez lire attentivement. En signant ce document, vous renoncez à certains droits légaux - y compris le droit de poursuivre**

*Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.*

1. La présente entente est un contrat ayant force obligatoire. Vous devez donc régler toute question ou préoccupation avant de la signer. L'Athlète, qui pratique le rugby en fauteuil roulant, et notamment participe aux séances et stages d'entraînement et aux compétitions (appelés collectivement les «Activités»), et l'aide personnel (AP) qui fournit à l'Athlète un soutien et des services en matière de soins personnels (appelés collectivement les «Services»), reconnaissent et conviennent des modalités suivantes :

#### **Exonération**

2. Rugby en fauteuil roulant Canada et ses soigneurs, instructeurs, agents et représentants, ne sont pas tenus responsables de toutes blessures, blessures personnelles, dommages, dommages à la propriété, dépenses, pertes de revenus ou pertes de quelque sorte que ce soit, subis par l'Athlète ou l'AP suite aux «Activités» et (ou) aux «Services» fournis par l'AP, causés de quelque manière que ce soit.

*Nous avons lu les paragraphes 1 et 2, et nous acceptons d'y être liés.*

#### **Description des risques**

3. L'Athlète participe volontairement aux Activités. En ce qui concerne la participation de l'Athlète, l'Athlète reconnaît par la présente qu'il est conscient des risques, dangers et aléas associés ou reliés aux Activités. Ces risques, dangers et aléas comprennent, sans toutefois s'y limiter, les blessures découlant :
  - a) des aléas propres à la ou aux Activités auxquelles participe l'Athlète;
  - b) de l'exécution de techniques fatigantes et exigeantes sur le plan physique;
  - c) des efforts physiques vigoureux, d'entraînements exigeants sur le plan cardiovasculaire, ou de mouvements rapides;

- d) de la sollicitation ou de l'étirement de divers groupes musculaires;
- e) de ne pas avoir utilisé correctement un article de l'équipement, ou d'un défaut mécanique de tout article d'équipement;
- f) de tout contact, collision ou chute ou d'être heurté de l'arrière par un autre participant ou de l'équipement;
- g) de la négligence d'autres personnes, y compris des spectateurs, participants ou employés;
- h) de ne pas porter l'équipement de sécurité adéquat;
- i) d'une commotion cérébrale ou de toute autre blessure à la tête, incluant sans toutefois s'y limiter les chocs ou traumatismes crâniens fermés;
- j) de la négligence de la part de Rugby en fauteuil roulant Canada, et notamment de ne pas avoir pris les mesures raisonnables pour sauvegarder ou protéger l'Athlète des risques, dangers et aléas associés à la participation de l'Athlète aux Activités.

4. En outre, l'Athlète est conscient :
- a) que les blessures qu'il subit peuvent être graves;
  - b) qu'il peut ressentir de l'anxiété quand il se dépasse lors des Activités, compétitions et programmes;
  - c) qu'il peut se trouver en contact rapproché avec les autres participants;
  - d) que les risques de blessure sont réduits quand il respecte toutes les règles de participation en vigueur; et
  - e) que les risques de blessure augmentent lorsqu'il est fatigué.

#### **Exonération de responsabilité, et renonciation aux réclamations**

5. En ce qui a trait à l'autorisation donnée par RFRC à l'Athlète et à son aide personnel de participer, nous convenons:
- a) que la condition physique de l'Athlète pour participer a été contrôlée par un médecin;
  - b) que l'Athlète demeure le seul responsable de sa sécurité;
  - c) que l'AP demeure le seul responsable des services de soutien personnel fournis à l'Athlète;
  - d) que l'Athlète et l'AP demeurent les seuls responsables de la couverture d'assurance médicale et responsabilité pour les services de soutien personnel fournis par l'AP à l'Athlète;
  - e) que l'Athlète et l'AP ASSUMENT tous les risques découlant de, ou associés ou liés à, la fourniture de services par l'AP à l'Athlète;
  - f) de RENONCER à toute réclamation que l'Athlète et l'AP peuvent avoir maintenant ou à l'avenir contre Rugby en fauteuil roulant Canada;
  - g) d'ACCEPTER ET d'ASSUMER INTÉGRALEMENT et librement tous les risques et possibilités de blessure personnelle, de décès, de dommage à la propriété, de dépenses et de pertes connexes, y compris les pertes de revenus, découlant de la participation de l'Athlète et de l'AP aux Activités, événements et programmes de Rugby en fauteuil roulant Canada; et
  - h) d'EXONÉRER POUR TOUJOURS Rugby en fauteuil roulant Canada de toute

responsabilité pour toute réclamation, demande, poursuite, dommages (y compris directs, indirects, spéciaux et (ou) conséquents), pertes, actions, jugements et coûts (incluant les frais juridiques) (collectivement appelés les «Réclamations») que l’Athlète et l’AP pourraient avoir à l’avenir, pouvant découler de, résulter de, ou être liés à la participation de l’Athlète et (ou) de l’AP aux Activités, et ce même si de telles Réclamations sont causées, de quelque manière que ce soit, incluant sans toutefois s’y limiter de la négligence, de la négligence grave, un sauvetage négligent, des omissions, de l’inattention, un bris de contrat et (ou) tout manquement à de la diligence raisonnable statutaire de la part de Rugby en fauteuil roulant Canada.

*Nous avons lu les paragraphes 1 et 2, et nous acceptons d’y être liés.*

Nous avons lu et acceptons d’être liés par le Code de conduite et d’éthique de RFRC

Nous avons lu et acceptons d’être liés par la politique sur les aides personnels d’athlète

Nous autorisons le personnel médical de l’équipe nationale à nous traiter en cas de blessure liée à la performance, ou cas d’urgence. Nous acceptons la pleine responsabilité du paiement de tous les frais encourus suite à un traitement médical nécessaire, qui ne sont pas couverts par la police d’assurance de soins de santé provinciale ou par la police d’assurance de voyage de Rugby en fauteuil roulant Canada.

Nous reconnaissons avoir lu et compris la présente entente et l’avoir signée volontairement, et qu’elle nous lie, ainsi que nos héritiers, conjoints, enfants, parents, tuteurs, membres de la famille, exécuteurs testamentaires, administrateurs et représentants juridiques ou personnels.

Nom de l'Athlète (en lettre moulées) : \_\_\_\_\_

Signature de l'Athlète : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'aide personnel (AP) (en lettre moulées) : \_\_\_\_\_

Signature de l'AP : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

<b>Historique de la renonciation</b>	
Approuvée	le 10 février 2023
Date de la prochaine révision	février 2024





**RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT (RFRC)  
MEMBRE DU PERSONNEL ET AIDE À LA GARDE  
D'ENFANTS (AGE)**

**Décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations  
et accord d'indemnisation**

**Approuvée février 2023**



## **RUGBY EN FAUTEUIL ROULANT (RFRC) MEMBRE DU PERSONNEL ET AIDE À LA GARDE D'ENFANTS (AGE)**

### **Décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations et accord d'indemnisation**

*(Pour les participants majeurs)*

**ATTENTION ! Veuillez lire attentivement. En signant ce document, vous renoncez à certains droits légaux - y compris le droit de poursuivre**

1. La présente entente est un accord juridique contraignant; par conséquent, vous devez clarifier toute question ou préoccupation avant de signer. Le membre du personnel et l'aide à la garde d'enfants (AGE), qui fournit un soutien et des services de garde d'enfants (collectivement les «services») à l'enfant du membre du personnel, reconnaissent et acceptent les conditions ci-dessous.

#### **Avis de non-responsabilité**

2. Rugby en fauteuil roulant Canada (RFRC) et ses entraîneurs, instructeurs, agents et représentants ne sont pas responsables des blessures, dommages corporels, dommages matériels, dépenses, pertes de revenus ou pertes de toute sorte subis par le membre du personnel, l'AGE ou l'enfant découlant des «services» fournis par le membre du personnel ou l'AGE, causés de quelque manière que ce soit.

*Nous avons lu et acceptons d'être liés par les paragraphes 1 et 2*

#### **Description des risques**

3. Le membre du personnel reconnaît par la présente qu'il est conscient (pour l'enfant mineur) des risques, des dangers et des dangers associés ou liés aux «services» fournis par l'AGE à l'enfant. Les risques, dangers et aléas comprennent, sans s'y limiter, les blessures causées par :
  - a) tout défaut d'utilisation correcte de tout équipement ou la défaillance mécanique de tout équipement spécifique à l'accueil de l'enfant par l'AGE;
  - b) toute négligence de la part du membre du personnel ou de l'AGE, y compris l'omission de la part du membre du personnel ou de l'AGE de prendre des mesures raisonnables pour sauvegarder ou protéger l'enfant dans le cadre des activités associées aux soins de l'enfant.

#### **Décharge de responsabilité et clause de non-responsabilité**

4. En contrepartie du fait que RFRC me permette, à moi, au membre du personnel, à mon enfant et à l'AGE de participer, nous acceptons:
- a) que la responsabilité de la sécurité de l'enfant du membre du personnel incombe exclusivement au membre du personnel et à l'AGE;
  - b) que la responsabilité des services de soutien à la garde d'enfants du membre du personnel incombe exclusivement au membre du personnel et à l'AGE;
  - c) que la responsabilité de l'assurance médicale/responsabilité pour les services fournis par l'AGE incombe exclusivement au membre du personnel et à l'AGE;
  - d) que le membre du personnel et l'AGE ASSUMENT tous les risques découlant de la prestation de services par l'AGE à l'enfant du membre du personnel, associés à cette prestation ou liés à celle-ci;
  - e) de renoncer à toute réclamation que le membre du personnel et l'AGE pourraient avoir maintenant ou à l'avenir contre Rugby en fauteuil roulant Canada;
  - f) d'accepter librement et assumer pleinement tous les risques et la possibilité de blessures corporelles, de décès, de dommages matériels, de dépenses et de pertes connexes, y compris la perte de revenus, résultant de la participation du membre du personnel, de l'enfant du membre du personnel et de l'AGE aux activités, événements et programmes de Rugby en fauteuil roulant Canada; et
  - g) DE DÉGAGER POUR TOUJOURS Rugby en fauteuil roulant Canada de toute responsabilité pour toutes les réclamations, demandes, actions, dommages (y compris les dommages directs, indirects, spéciaux et/ou consécutifs), pertes, actions, jugements et coûts (y compris les frais juridiques) (collectivement, les «réclamations») que le membre du personnel, l'enfant du membre du personnel et l'AGE peuvent avoir ou pourraient avoir à l'avenir, qui pourraient être la conséquence de, ou qui pourraient découler, résulter ou se rapporter à la participation du membre du personnel, de l'enfant du membre du personnel et de l'AGE aux«activités», même si ces réclamations peuvent avoir été causées de quelque manière que ce soit, y compris mais sans s'y limiter, par la négligence, la négligence grave, le sauvetage négligent, les omissions, l'imprudence, la rupture de contrat et/ou la rupture de toute obligation légale de diligence de Rugby en fauteuil roulant Canada.

*Nous avons lu et acceptons d'être liés par les paragraphes 1 et 2*

Nous avons lu et acceptons d'être liés par le code de conduite et d'éthique de RFRC.

Nous avons lu et acceptons d'être liés par la Politique relative au membre du personnel et d'aide à la garde d'enfants de RFRC.

Nous consentons à un traitement médical par le personnel médical de l'équipe nationale en cas d'urgence. Nous acceptons l'entière responsabilité du paiement de tous les frais encourus à la suite d'un

traitement médical nécessaire qui ne sont pas couverts par le système de santé provincial ou par la police d'assurance voyage de Rugby en fauteuil roulant Canada.

Nous reconnaissons avoir lu et compris le présent accord, l'avoir exécuté volontairement et le rendre obligatoire pour nous-mêmes, nos héritiers, notre conjoint, nos enfants, nos parents, nos tuteurs, nos proches parents, nos exécuteurs testamentaires, nos administrateurs et nos représentants légaux ou personnels.

Nom de l'enfant en caractères d'imprimerie : \_\_\_\_\_

Date de naissance de l'enfant : \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie du membre du personnel : \_\_\_\_\_

Signature du membre du personnel : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Nom en caractères d'imprimerie de l'aide à la garde d'enfant(s) : \_\_\_\_\_

Signature de l'AGE : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

Historique de la renonciation	
Approuvée	le 10 février 2023
Date de la prochaine révision	février 2024